



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 13473

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention du M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les dangers d'aggravation de la fiscalité sur les revenus des salaires et retraites en 1990 si les mesures définies à Bruxelles pour harmoniser la fiscalité à l'échelon européen étaient appliquées. En effet, l'harmonisation fiscale qui va accompagner la libre circulation des capitaux et des prestations des services financiers se traduira pour le budget de la France par un manque à gagner important des 1990. L'Etat perdra ainsi 8 milliards de francs uniquement pour la fiscalité touchant aux revenus financiers, sans compter les pertes de recettes de TVA liées à la réduction du taux majoré. Le mouvement d'allègement de la fiscalité sur les profits des grands groupes industriels et commerciaux conjugué à de nouvelles facilités fiscales pour le capital va accentuer ce phénomène. Dans ces conditions, on peut se poser la question : qui va payer ? Des études sérieuses font état d'une forte hausse de l'impôt sur le revenu acquitté en 1990 par les salaires, les familles et les retraites, 6 000 francs en moyenne par foyer et d'un élargissement du nombre d'assujettis (3 millions de foyers nouveaux seraient touchés alors qu'ils sont à ce jour exemptés pour revenus trop faibles). Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend démentir ces informations et si oui de lui indiquer comment il compte financer ces pertes résultant de la politique d'harmonisation fiscale européenne.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est évidemment pas envisagé de financer les pertes de recettes qui pourraient résulter de l'harmonisation européenne de la fiscalité de l'épargne et des taux de taxe sur la valeur ajoutée, par une aggravation des prélèvements obligatoires incombant aux foyers de condition modeste ; les mesures que le Gouvernement a proposées et proposera au Parlement sont au contraire déterminées par le souci de la justice sociale et de l'équité fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13473

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2385